

Procès-verbal de la Séance du 26 juillet 2024 à 20h30

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de procurations: 0

Président: Fabienne Simian, Maire

<u>Présents</u>: Marc Aubert, Guillaume Bernard, Christian Bochaton, Marina Brezzon, Joël Chabanas, Sébastien Giliotti, Claire Poncet, Alain Ramousse, Marie Christine Rey, Fabienne Simian

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Claire Poncet

L'an deux mil vingt quatre le 26 juillet à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Fabienne SIMIAN, Maire.

Le quorum est atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Le vote se fera à main levée.

Ordre du jour :

- Validation du dernier PV du conseil municipal précédent
- o 2024-07-01 : Suppression d'un poste d'Adjoint au Maire et actualisation du tableau du Conseil Municipal.
- 2024-07-02 : Désignation du représentant de la commune au SIEA
- o 2024-07-03 : Désignation du suppléant à la CLECT
- o 2024-07-04 : Tarifs du snack été 2024
- Retours du maire

1- Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal du 20/05/2024

Madame la maire demande s'il y a des remarques ou des commentaires sur le dernier compte rendu de conseil du 20 mai. Le dernier compte rendu de conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2- 2024-07-01 Suppression d'un poste d'Adjoint au Maire et actualisation du tableau du Conseil Municipal.

Madame la maire expose que suite au décès du premier adjoint, Jacques Holz, décès que nous avons tous beaucoup de mal à réaliser, il est nécessaire de décider du nouveau tableau du conseil municipal, attendu par la préfecture. Elle précise que « personne n'est indispensable », mais il n'empêche que Jacques était un pilier du conseil et intervenait dans quasiment tous les

champs de la commune, il représente une grande perte. Marina Brezzo précise que pour elle c'est difficile déjà d'être obligé de faire cette délibération. L'ensemble du conseil est en accord avec cette sensation, mais il faut le faire. Tous les conseillers ont souhaité être présent pour ce moment. La maire les remercie d'avoir aussi été présents pour le moment d'hommage rendu par la commune le 6 juillet dernier.

Madame La maire explique le rôle d'un adjoint et précise qu'elle avait proposé à Joel Chabanas de prendre un poste d'adjoint. Il explique au conseil que pour lui suivre les travaux du furet et la question de l'eau lui suffisent, il ne veut pas de contrainte de réunions extérieures à la commune, et donc préfère rester conseiller municipal référent travaux comme il l'était avec Jacques.

Elle précise que nous ferons au mieux sans Jacques bien sur.

Délibération:

Vu le décès du 1^{er} Adjoint, Monsieur Jacques Holz, en date du 1^{er} juillet 2024,

Vues les dispositions de l'article L2122-2 du CGCT qui précise qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints au maire, et qu'il est ainsi possible de décider de la suppression du poste d'un adjoint

Considérant que le décès du 1er Adjoint a pour conséquence de promouvoir d'un rang chaque adjoint d'un rang inférieur.

Madame le Maire propose de supprimer un poste d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention) :

DECIDE de supprimer un poste d'adjoint pour la durée du mandat,

FIXE le nombre d'adjoints à deux,

ACTUALISE le tableau du Conseil Municipal annexé à la présente délibération

3 - 2024-07-02 Désignation du représentant de la commune au SIEA

Madame la maire explique que Jacques Holz était représentant au sein du SIEA avec comme suppléant, M. Joel Chabanas. Il est nécessaire de désigner un nouveau délégué titulaire. Les conseillers après concertation, désignent Madame la maire comme déléguée.

Délibération :

Vu le décès de M Jacques Holz, délégué titulaire désigné en 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès de ce syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

délégué titulaire : Mme F. SIMIAN

délégué suppléant : M Joel CHABANAS

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

4- 2024-07-03 Désignation du suppléant à la CLECT

Madame la maire explique que Jacques Holz était suppléant à la Comission Locale des Charges Transférées, il faut désigner un nouveau suppléant.

Mme Poncet Claire se propose.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C :

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers :

Considérant la délibération n°78/2020 du 15 octobre du conseil communautaire de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux, décidant que la CLECT est composée d'un(e) représentant(e) titulaire et suppléant(e) par commune et d'un.e représentant(e) titulaire et suppléant(e) pour la CCDB, soit de 22 membres et ce pour la durée du mandat ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Considérant le décès de M Jacques Holz, délégué suppléant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

• **DECIDE** de désigner en tant que membre titulaire de la CLECT pour représenter la commune : Titulaire : Marina BREZZO,

Suppléant : Claire PONCET

• **AUTORISE** la Maire à signer toutes pièces utiles à cette décision.

5- 2024-07-04 Tarifs du snack été 2024

Madame la maire précise que tous les tarifs ont déjà été validés sauf celui de la location du snack de la piscine, il convient de le délibérer, même s'il reste inchangé.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le tarif de 500 € mensuel pour la location gérance du Snack pour les 2 mois d'été 2024,

Approuve le tableau des tarifs communaux avec cette ligne supplémentaire.

6- Retours du maire

- Demande d'agrandissement du site d'escalade par le club Silex de Pont de Barret, en charge de l'entretien et de la mise en place du site d'escalade des falaises d'Eyzahut. Il y a 115 voies d'escalades de niveau élevés.

Nous avons rencontré le club Silex et la FFCAM pour vérifier sur le site les voies qui ne devaient pas être installées au début des installations, ce autour de la porte rouge.

Nous sommes tombés d'accord cela, en vue de la prise de compétence site naturel d'escalade par la CCDB.

Le club demande une extension des voies sur la partie droite de la falaise voies potentiellement plus faciles.

Une discussion s'établit autour de ce sujet, chacun prenant part à la discussion. Il en ressort que :

le conseil municipal à l'unanimité est CONTRE l'ouverture de nouvelles voies sur la falaise.

- Travaux du furet : retard pour les ITE.
- Un problème d'assainissement dans le village, réglé avec appel par une société pour déboucher.
- Le compteur du camping « saute » du fait de tirages trop importants ou défaut d'un appareil, problème résolu.
 - Le ménage au camping est très bien fait. Il a fallu changer de réfrigérateur.
- Les test de pénétrométrie de la DR183 demandés par le Département en vue de la réfection de la traverse ont été faits .
 - -Rappel des dates :
 - 30 juillet Cécile Coulon, 6 aout, Coline Serreau, 10 août Cie Mirandolina.
- Décès de Marcel Chamiot Clerc le 23 juillet, cérémonie le 27 à Bourg st Andéol. Certains conseillers seront présents.

Clôture de la séance du conseil municipal à 21h07

Signatures de la maire et du secrétaire de séance

| Fabienne Simian | Claire Poncet |
|-----------------|---------------|
| | |